

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°19/2023

Séance Ordinaire du 4 avril 2023

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt et trois le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeannine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, POMPA Antoine, DURAND Christophe

Procurations : ROUSSEAU Charline à PLA Michelle, CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie

Absent : /

Date de la convocation :
28/03/2023

OBJET : ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES – SUBVENTION 2023

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
7.5.3 subventions accordées à des associations

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 1^{er}/02/2023, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour accorder à l'association française des sclérosés en plaques une subvention d'un montant de 150 €. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association et propose de lui allouer la somme de 150 € (cent cinquante euros).

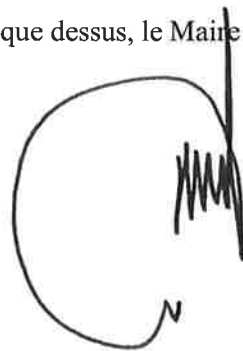
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) à l'association française des sclérosés en plaques sise 2 rue Farman – Technoclub C – 31700 BLAGNAC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, le Maire et le Secrétaire de séance ont signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO

